

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 AVRIL 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le quinze avril, le Conseil communautaire s'est réuni à vingt heures, dans les locaux du siège de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes, sur convocation adressée à tous ses membres, le neuf avril précédent, par Monsieur Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président en exercice de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes.

Conseillers en exercice : 31

Présents : 21

ALEX : Claude CHARBONNIER, Catherine HAUETER

LA BALME-DE-THUY : Pierre BARRUCAND

LE BOUCHET-MONT-CHARVIN : Franck PACCARD

LES CLEFS : Sébastien BRIAND, Nathalie BULEUX

LA CLUSAZ : Pascale MEROTTO, Didier THEVENET

DINGY-SAINT-CLAIR : Bruno DUMEIGNIL

LE GRAND-BORNAND : Jean-Michel DELOCHE, André PERRILLAT-AMEDE

MANIGOD : Isabelle LOUBET GUELPA

SAINT-JEAN-DE-SIXT : Danièle CARTERON, Didier LATHUILLE

SERRAVAL : Philippe ROISINE

THÔNES : Grégory BAERT, Claire BARRIN, Claude COLLOMB-PATTON, Rémi FRADIN

LES VILLARDS-SUR-THÔNES : Odile DELPECH-SINET, Gérard FOURNIER-BIDOZ

Pouvoirs : 4

Laurence AUDETTE à Bruno DUMEIGNIL, Vincent HUDRY-CLERGEON à Philippe ROISINE, Chantal PASSET à Claude COLLOMB-PATTON, Graziella POURROY-SOLARI à Rémi FRADIN

Excusés : 2

Stéphane CHAUSSON, Nelly VEYRAT-DUREBEX

Absents : 4

Stéphane BESSON, Benjamin DELOCHE, Hélène FAVRE BONVIN, Alexandre HAMELIN

Secrétaire de séance : Sébastien BRIAND

DEL2025-039 - OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE L'HABITAT (OPAH) –
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION

Rapporteur : Monsieur Claude COLLOMB-PATTON

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la construction et de l'habitat, et notamment ses articles L321-1 et suivants, R321-2 et R327-1 ;

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L232-1 à L232-3 relatifs au service public de la performance énergétique de l'habitat ;

Vu les statuts de la CCVT et notamment l'article 5-2-1 en matière de politique du logement et du cadre de vie ;

Vu la délibération du conseil communautaire n° 2024/055 du 21 mai 2024 relative à l'attribution du marché relatif à la présentation de suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) 2024-2029 ;

Vu l'avis du Bureau dans sa séance du 8 avril 2025 ;

La CCVT a engagé une OPAH pour une durée de 5 ans (2024 - 2029).

En conséquence, elle a signé une convention avec l'ANAH et le Département de la Haute-Savoie, fixant notamment des objectifs quantitatifs et les modalités d'intervention financière de chacune des parties au bénéfice des particuliers.

En parallèle, la Communauté de communes a confié au cabinet SOLIHA, la mission de suivi et d'animation de l'OPAH, consistant à accompagner techniquement et administrativement les propriétaires dans leurs projets d'adaptation et d'amélioration du logement.

L'octroi des aides financières par la collectivité est conditionné à la recevabilité et l'éligibilité des dossiers auprès de l'ANAH (à l'exception des dossiers relatifs à la mise aux normes de l'assainissement non-collectif pour lequel, seuls les plafonds de ressources s'appliquent).

Les subventions votées par la CCVT sont des montants plafonds qui ne peuvent être dépassés. Lorsque les dépenses éligibles effectivement réalisées sont inférieures au montant de travaux prévisionnel, le montant de la subvention de la CCVT est alors calculé et attribué au prorata.

Ces précisions apportées, le Conseil communautaire est invité à prendre connaissance de la liste ci-annexée présentée, d'une demande de subvention déposée auprès de la CCVT.

Le Cabinet SOLIHA, chargé du suivi-animation de l'OPAH, a confirmé la complétude dudit dossiers et que celui-ci fait l'objet d'un accord de financement de l'ANAH et du département de la Haute-Savoie le cas échéant.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'attribution d'une aide financière au propriétaire concerné, telle que présentée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à l'octroi de cette aide financière, ou en cas d'empêchement, Monsieur le Vice-président en charge du dossier.

Le Président
Gérard FOURNIER-BIDOZ

Le Secrétaire de séance
Sébastien BRIAND



Délibération transmise en Préfecture le 29 avril 2025
Publiée le 29 avril 2025

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat des Vallées de Thônes

Tableau des subventions - Conseil communautaire du 15 avril 2025

N° de dossier	Bénéficiaire	Adresse du logement subventionné	Statut du propriétaire	Thématiques de travaux	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant des travaux subventionnables HT	ANAH		Conseil Départemental 74		CCVT	
								Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention	Taux	Montant subvention
5	MOREL Benjamin	54 Route des Villards 74230 Thônes	Propriétaire Occupant	Rénovation énergétique	ITI, Toiture, VMC, PAC, Poêle à bois, Plancher bas	80 626.48 €	67 153.11 €	90% (plafonné à 55 000€ HT)	49 500.00 €	15% (plafonné à 20 000€ HT)	3 000.00 €	10% (plafonné à 50 000€)	5 000.00 €

*